

Point de rencontre des vallées de Haute Maurienne et Haute Tarentaise, le col de l'Iseran (2 764 m) se situe sur la limite de séparation des eaux des bassins versants de l'Isère (Nord) et de l'Arc (Sud), à cheval sur les communes de Val d'Isère et Bonneval-sur-Arc. Itinéraire de liaison séculaire, il ne fut ouvert aux automobiles qu'au début du XX^e siècle. Espace sensible, il offre une flore rare, adaptée aux conditions climatiques extrêmes.

Le col et les hommes

Soumis à des hivers longs et rudes, le col ne devint voie commerciale que tardivement.

Au XVII^e siècle, un sentier muletier permettait d'acheminer les fromages du Beaufortain aux marchés du Piémont via Lanslevillard et le Mont Cenis. La loi de 5 juillet 1912 inclut cet itinéraire à la Route des Alpes, reliant Nice à Thonon-les-Bains. Les travaux de ce tronçon de 29 km, débutés en 1929, furent un défi :

600 ouvriers, emploi d'une pelle mécanique (une prouesse !), déblaiement de 92 000 m³ de rocher, création de quatre ponts, d'un tunnel, de trois maisons cantonnières



Col avant les travaux de la route.

(celle de Pied Montet subsiste) et d'une centrale hydroélectrique sur le ruisseau de la Lenta. Celle-ci permet l'électrification et le renouveau de Bonneval : création de deux hôtels et restauration d'un troisième. Cette route fut inaugurée par le Président de la République le 10 juillet 1937.

Le col et les espaces protégés

L'histoire mouvementée de la protection du site illustre les confrontations entre enjeux naturalistes et économiques.

En 1963, lors de la création du Parc national de la Vanoise, de vastes espaces des stations de ski ne furent pas intégrés au Parc.

Certains sites très sensibles, comme le vallon de l'Iseran, furent classés réserves naturelles, dispositif assurant la protection de la faune sans interdire les aménagements. La prise en compte de l'environnement évoluant, le Parlement adopta en 1976 la loi dite "de protection de la nature" qui interdit tous travaux dans les réserves naturelles, sauf autorisation ministérielle.

Après des années de débats entre l'Etat et les acteurs locaux, la réserve naturelle de l'Iseran (1 505 ha) est déclassée en 2000, en contrepartie de la création de celle de la Baillezzaz en rive droite de l'Isère (495 ha) et d'un arrêté préfectoral de protection de biotope aux abords du col (250 ha).



Parc national de la Vanoise - zone centrale.

Vivre dans le vent



Androsace alpine (*Androsace alpina*).

Les plantes des cols ne sont pas protégées par la neige, continuellement soufflée. Elles doivent résister au dessèchement, aux écarts thermiques importants, aux

blessures dues aux cristaux de glace transportés par la tempête, au soleil...

Grâce à leur taille réduite, parfois collées au rocher ou au sol comme l'androsace alpine (*Androsace alpina*) en forme de coussinet, elles limitent prise au vent et refroidissement et conservent mieux l'humidité. Contre le froid et le soleil, certaines sont velues, voire très poilues, comme le crépide rhétique (*Crepis rhaetica*). Cela limite l'évaporation en atténuant les assauts du vent.



Crépide rhétique (*Crepis rhaetica*).

Certaines de ces espèces, sans être spectaculaires, sont très rares en France, en Europe ou dans le monde et présentent donc un grand intérêt patrimonial. Merci de les respecter.